

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

No R-3933-2015

Demanderesse

et

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)**

Intervenant

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2016-2017

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT DU ROÉÉ
(Loi sur le Régie de l'énergie, a. 25 et 26 et Règlement sur la procédure de la Régie, a. 15 ss)

Au soutien de sa demande de reconnaissance du statut d'intervenant, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) expose ce qui suit :

1. Le 30 juillet 2015, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité dépose sa Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2016-2017 (« la Demande»), le dossier R-3933-2015.

2. Le 5 août 2015, la Régie rend la décision procédurale D-2015-129 dans laquelle elle invite toute personne intéressée de soumettre une demande d'intervention au plus tard le 20 août 2015 à 12 h.
3. Le ROEE demande l'autorisation de la Régie et transmet également son budget de participation.

L'INTÉRÊT DU ROEE

4. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE), fondé en 1997, participe activement aux consultations et audiences de la Régie de l'énergie, ou auprès d'autres forums pertinents, afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique. Les membres du ROEE font connaître au grand public les enjeux soulevés à la Régie en les commentant et en sensibilisant sur la question environnementale dans le domaine énergétique.
5. Le nom la coordonatrice du ROEE et l'adresse de l'intervenant sont fournis à l'Annexe I de la présente demande.
6. Le ROEE est maintenant composé de six (6) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit de Fondation Rivières, d'ENVironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire, de Nature Québec et d'Écohabitation qui vient de se joindre au groupe.
7. Dans ce dossier, tout comme dans le cadre de la phase 2 du dossier R-3905-2014, le ROEE compte sur la collaboration de l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (AMSÉE). Cela permet au ROEE d'enrichir le débat en fournissant à la Régie des renseignements plus complets sur la réalité de la satisfaction des besoins énergétiques des Îles-de-la-Madeleine dans le respect de l'environnement et le développement durable. Dans le présent dossier, l'apport de l'AMSÉE se situe surtout au chapitre des programmes d'efficacité énergétique applicables au réseau des Îles en tant que réseau autonome.

8. La description de chacun de ces groupes membres et de l'AMSÉE est donnée à l'Annexe II de la présente demande.
9. Les groupes membres du ROEE représentent des milliers de membres individuels et des dizaines, voire des centaines d'organisations au Québec.
10. Depuis ses débuts, le ROEE intervient à la Régie et participe activement dans les dossiers des plans d'approvisionnement, tarifaires et en matière d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec.
11. Les interventions du ROEE reposent sur les principes et objectifs suivants :
 - La protection de l'environnement, la conservation des milieux naturels essentiels à la vie et l'utilisation durable des ressources;
 - La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie, et le recours aux nouvelles formes d'énergie renouvelable pour la production d'électricité seulement lorsque justifié;
 - La réduction de l'utilisation de combustibles fossiles issus de gisements conventionnels et non conventionnels et l'élimination du nucléaire;
 - La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers des choix de consommation plus judicieux;
 - L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels;
 - La fourniture de services énergétiques à juste coût en internalisant les coûts environnementaux dans une perspective de planification intégrée des ressources tout en limitant les impacts sociaux;
 - La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux;
 - L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
 - La préservation de l'indépendance de la Régie de l'énergie et la réinstauration des activités de production en tant qu'activité réglementée par la Régie de l'énergie, ainsi que la réinstauration d'un processus de planification intégrée des ressources (PIR);
 - La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

12. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position dans les dossiers de la Régie uniques et distincts de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

MOTIFS DE L'INTERVENTION ET RECOMMANDATIONS DU ROÉÉ

13. Les motifs à l'appui de l'intervention et l'apport du ROÉÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROÉÉ et de ses membres.

14. L'intervention du ROÉÉ portera principalement sur les enjeux suivants :

- A. la modification des modalités de disposition des soldes des comptes de *pass-on* et de nivellement pour les aléas climatiques;
- B. la prévision de la demande;
- C. les coûts évités;
- D. les approvisionnements en électricité;
- E. les interventions d'Hydro-Québec en efficacité énergétique;
- F. les interventions dans les réseaux autonomes; et
- G. les orientations sur la stratégie relative aux tarifs domestiques.

15. L'analyse du ROÉÉ sera effectuée à travers le prisme de l'article 5 LRE et des principes et objectifs environnementaux du Regroupement apparaissant au paragraphe 10 ci-dessus.

A) Modification des modalités de disposition des soldes des comptes de *pass-on*

16. Hydro-Québec propose de disposer exceptionnellement de la totalité des soldes des comptes de *pass-on* 2013 et 2014 de même que du solde du compte de nivellement pour aléas climatiques 2015 dans les revenus requis 2016 plutôt que de les amortir sur 5 ans selon les principes réglementaires reconnus par la Régie¹.

17. Rappelons que dans le contexte à la phase 1 du dossier R-3905-2014, le ROÉÉ a recommandé à la Régie de refuser la proposition d'Hydro-Québec d'étaler sur 5 ans le cout excédentaire des approvisionnements associé à la température plus froide en 2013 et 2014 et de favoriser plutôt l'augmentation des efforts et résultats en efficacité énergétique.

¹ HQD-3, Document 3 (B-0016).

18. Quoiqu'à première vue favorable donc à la proposition d'Hydro-Québec dans le présent dossier qui réduirait la consommation d'électricité à crédit, le ROÉÉ désire s'assurer que la proposition est optimale.

B) Prévision de la demande

19. Hydro-Québec prévoit que les besoins en puissance à la pointe de l'hiver 2015-2016 seront de 170 MW plus élevés comparativement à la pointe normalisée de l'hiver 2014-2015, et que cette croissance proviendra notamment de celle des ventes au secteur résidentiel et agricole de même qu'au secteur commercial et institutionnel.²

20. Le ROÉÉ est préoccupé par l'impact en puissance du chauffage tout à l'électricité (TAE) dans la nouvelle construction résidentielle au Québec et désire questionner Hydro-Québec sur la proportion de ces nouveaux besoins sur l'ensemble de la croissance de l'impact en puissance.

21. Le ROÉÉ est d'avis qu'il est possible de favoriser la biénergie dans les nouvelles habitations et ainsi éviter l'accroissement systématique de la demande en puissance en provenance de ce marché.

C) Coûts évités

22. Hydro-Québec a déposé une mise à jour des coûts évités³ qui fait état d'une multiplication par cinq du coût évité en puissance d'ici trois ans. Le ROÉÉ constate que la méthodologie utilisée par Hydro-Québec semble avoir mis de côté l'hypothèse que 50 % de l'installation (pour la production d'électricité en périodes de pointe) lui serait dédiée et 50 % le serait à un autre marché qui aurait une pointe en été (marché au sud du Québec)⁴. Le ROÉÉ désire questionner Hydro-Québec à ce sujet et s'assurer de la justesse des coûts évités.

² HQD-4, Document 2, page 13 (B-0018).

³ HQD-4, Document 4, page 5 (B-0021).

⁴ R-3677-2008, HQD-14, Annexe D, page 46.

23. Le ROÉÉ constate que l'augmentation du coût évité en puissance dans le réseau intégré ouvre de potentiels de gestion de la demande en puissance⁵ qu'il importe de considérer dans le cadre de la présente requête. Plus particulièrement, la biénergie additionnelle représente un potentiel de 1290 MW de puissance qu'il serait intéressant de cibler à moyen terme.

24. De plus, le ROÉÉ désire s'assurer que les coûts évités dans les réseaux autonomes incluent la valeur des risques reliés aux déversements d'hydrocarbures tels que celui des Îles de la Madeleine en septembre 2014 ainsi que celui du 5 août dernier dans le Nunavik puisque ceux-ci font partie des coûts réels de l'énergie consommée.

D) Les approvisionnements en électricité

25. La preuve déposée en matière d'approvisionnements postpatrimoniaux en puissance pour l'hiver 2015-2016⁶ indique qu'Hydro-Québec omet de considérer la contribution en puissance de 500 MW en provenance de l'Ontario résultant d'une entente de collaboration entre les gouvernements du Québec et de l'Ontario, bien que cette entente ait été officialisée par le décret no1000-2014 du gouvernement du Québec, et même si Hydro-Québec a reconnu que cette puissance était garantie pour les hivers 2015-2016 et 2016-2017⁷. Le ROÉÉ fera valoir qu'Hydro-Québec ne peut ignorer la disponibilité de cette puissance dans le présent dossier et demandera à la Régie d'en tenir compte lors de l'évaluation des coûts des approvisionnements.

⁵ Potentiel technico-économique de gestion de la demande en puissance, État d'avancement 2012 du Plan d'approvisionnement 2011-2020, 1^{er} novembre 2012, page 9. http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2011-162_PlanAppro_2011-2020/HQD_RapportPTE_01nov2012.pdf

⁶ HQD-6, Document 1, page 10.

⁷ R-3925-2015, HQD2, Document 1, page 4.

E) Les interventions d'Hydro-Québec en efficacité énergétique

26. D'emblée, le ROÉÉ s'inquiète du fait qu'Hydro-Québec délaisse l'appellation *Plan global en efficacité énergétique* pour qualifier le cadre de ses interventions en efficacité énergétique. Nous entendons questionner l'entreprise sur la signification de cette autre apparente démonstration de la diminution de son intérêt pour l'efficacité énergétique depuis la disparition des unités administratives qui y étaient auparavant dédiées et la réduction des budgets qui y sont accordés au cours des dernières années.

27. Le ROÉÉ a identifié plusieurs enjeux qu'il croit important d'analyser en ce qui a trait aux interventions d'Hydro-Québec en efficacité énergétique. Entre autres, nous constatons qu'Hydro-Québec n'a pas pu donner suite à la demande de la Régie au paragraphe 754 de sa décision D-2015-016 concernant le programme de maisons efficaces puisque le rapport annuel d'Hydro-Québec fut publié quelques jours avant la décision de la Régie :

« [754] La Régie juge que les informations fournies sur le programme OINC sont insuffisantes. Elle demande à ce que les hypothèses et les résultats du programme OINC soient présentés avec plus de détails dans le Rapport annuel 2014 du Distributeur. »

28. Or, le ROÉÉ considère toujours l'information demandée comme étant pertinente à l'étude du présent dossier et entend questionner Hydro-Québec à ce sujet.

29. Le ROÉÉ est favorable à la proposition d'Hydro-Québec de bonifier son offre de chauffe-eau à trois éléments en soutenant financièrement l'installation de cette mesure par des plombiers membres de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) dans les résidences du Québec⁸. À cet effet, le ROÉÉ est d'avis qu'il serait avantageux de profiter de cette opportunité pour assurer aussi l'installation de produits économiseurs d'eau et d'électricité tels que les pommeaux de douche à débit réduit et aérateurs de débit. Le ROÉÉ entend recommander à la Régie qu'elle demande à Hydro-Québec d'étudier cette proposition.

⁸ HQD-10, Document 1, page 17 (B-0042).

30. En suivi à une demande de la Régie de clarifier le statut et les objectifs du programme « Chauffe-eau à trois éléments », par rapport au nouveau programme de gestion à distance des chauffe-eau⁹, Hydro-Québec répond laconiquement que « Bien qu'il déploie un nouveau programme de gestion à distance impliquant les chauffe-eau, le Distributeur maintient son programme *CE3É*. Ces deux moyens permettent de réduire les besoins à la pointe, sont rentables et peuvent cohabiter harmonieusement. »¹⁰
31. Le ROÉÉ ne partage pas l'opinion d'Hydro-Québec et est d'avis qu'au contraire, un de ces programmes pourrait bien cannibaliser les économies de l'autre. Le ROÉÉ entend questionner Hydro-Québec à cet effet et formuler des recommandations pour éviter tout dédoublement.
32. Le ROÉÉ est préoccupé par le fait que le programme de Soutien aux projets de développement urbain durable (DUD) n'affiche toujours aucun participant depuis son lancement il y a plusieurs années et est insatisfait du peu d'information fournie par Hydro-Québec à ce sujet : « Les programmes *Fenêtres et portes-fenêtres*, *Fenestration écoénergétique – multilogements* et *Soutien aux projets DUD* se poursuivent sans modifications. »¹¹ Nous entendons questionner Hydro-Québec au sujet de ce programme et formuler des recommandations quant aux suites à y donner.
33. En matière de gestion de la demande en puissance, Hydro-Québec indique avoir augmenté à 31 M\$ son budget prévu pour 2016, soit une hausse de 14 M\$ comparativement aux résultats anticipés de 2015, pour un gain de 115 MW¹². Or, compte tenu du potentiel technico-économique de gestion de la demande en puissance, encore plus important depuis la hausse des coûts évités, et de l'impact positif sur les tarifs d'Hydro-Québec de certaines de ce type d'interventions¹³, le ROÉÉ considère l'effort insuffisant et entend formuler des recommandations à la Régie afin d'accroître les résultats.

⁹ D-2015-018, par. 764, page 192.

¹⁰ HQD-10, Document 1, page 18-19.

¹¹ HQD-10, Document 1, page 13.

¹² HQD-10, Document 1, page 16.

¹³ HQD-10, Document 1, page 24.

34. Le ROÉÉ entend questionner Hydro-Québec au sujet du nouveau programme de charges interruptibles dans le marché résidentiel, notamment quant à l'opportunité d'installer simultanément d'autres mesures d'économie d'énergie telles que les pommeaux de douche à débit réduit et les aérateurs de débit qui font partie de la trousse de produits économiseurs promue par Hydro-Québec.
35. Le ROÉÉ entend aussi questionner Hydro-Québec quant au nouveau programme de charges interruptibles dans les bâtiments CI, notamment quant aux technologies utilisées et à la stratégie de commercialisation envisagée. Le ROÉÉ considère que la Régie devrait porter un intérêt particulier à « l'évaluation du PTÉ commercialement exploitable »¹⁴ dont il fait mention et le ROÉÉ entend questionner Hydro-Québec à ce sujet.
36. Hydro-Québec constate la poursuite de l'effritement du parc biénergie résidentiel et indique qu'elle ne peut que tenter de ralentir ce mouvement par des moyens promotionnels traditionnels. Elle indique qu'à son avis, aucune autre source d'appoint que le mazout ne peut être viable économiquement et commercialement à grande échelle et à long terme¹⁵.
37. Le ROÉÉ ne partage pas le faible enthousiasme d'Hydro-Québec et désire la questionner quant aux hypothèses utilisées pour en évaluer la rentabilité en ce qui a trait aux coûts, aux économies et aux durées de vie utile pour la biomasse. Le ROÉÉ désire aussi faire valoir la valeur des bénéfices non-énergétiques à l'utilisation de systèmes de chauffage d'appoint, notamment lors des pannes d'électricité.
38. Le ROÉÉ désire aussi mettre de l'avant le potentiel de la biénergie dans la nouvelle construction résidentielle. En effet, Hydro-Québec indiquait récemment qu'il existe une faible proportion des clients biénergie dans les nouvelles constructions (3 % dont 85 % utilisent le gaz naturel en combinaison avec l'électricité)¹⁶.

¹⁴ HQD-10, Document 1, page 49.

¹⁵ HQD-10, Document 1, page 18.

¹⁶ Séance de travail, Phase I : Tarifs domestiques, 2^{ème} rencontre, 12 juin 2015, page 53. http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2014-037/HQD_Presentation_SeanceDomestique_11juin2015.pdf

39. Or, compte tenu que l'information fournie par Hydro-Québec et les distributeurs de gaz naturel au Québec sur la biénergie électricité/gaz naturel est quasi-inexistante et que les conditions seraient établies au cas par cas par Gaz Métro et Gazifère, le ROEÉ considère comme étant très élevé ce pourcentage. Nous sommes d'avis qu'il est impératif que ce potentiel soit exploité à son maximum afin de réduire l'expansion de la demande en puissance reliée à la nouvelle construction résidentielle.

F) Les interventions dans les réseaux autonomes

40. Le ROEÉ entend questionner Hydro-Québec quant aux stratégies et les mesures d'efficacité énergétique qu'elle entend déployer dans les réseaux autonomes, particulièrement en ce qui a trait aux Îles-de-la-Madeleine, et formuler des recommandations en ce sens à la Régie de l'énergie.

G) Les orientations sur la stratégie relative aux tarifs domestiques

41. Le ROEÉ a participé aux séances d'information organisées par Hydro-Québec et entend faire part des résultats de son analyse et de ses recommandations sur orientations sur la stratégie relative aux tarifs domestiques en ce qui concerne les tarifs D et DT.

LA MANIÈRE DE FAIRE VALOIR LA POSITION DU ROEÉ

42. Afin de faire valoir sa position, le ROEÉ a l'intention de préparer des demandes de renseignements et de faire préparer une analyse. Il entend également faire témoigner des personnes de vive voix, procéder à des contre-interrogatoires et soumettre une argumentation.

43. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, LE ROÉÉ DEMANDE À LA RÉGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROÉÉ pour le dossier R-3933-2015;

D'ACCORDER le budget de participation du ROÉÉ afférant à la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant;

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, le 20 août 2015

(s) Franklin S. Gertler

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

par : Franklin S. Gertler, avocat

Aldred Building
507 Place d'Armes, bur 1701
Montréal, Québec H2Y 2W8
t (514) 798-1988
f (514) 798-1986

franklin@gertlerlex.ca

Annexe I

Adresse du ROEE

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)
a/s Laurence Leduc-Primeau
3522 Fullum
Montréal, Québec
H2K 3P6

Courriel : coordo.roee@gmail.com

Annexe II

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Les groupes et organismes suivants forment le ROÉÉ :

1. ENvironnement JEUnesse (ENjeu)

ENvironnement JEUnesse (ENjeu) est un mouvement national de jeunes actifs en éducation relative à l'environnement fondé en 1979.

Objectifs :

ENjeu rassemble et soutient plus de 80 groupes environnementaux dont plus de 50 dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec. ENjeu représente actuellement au Québec le seul forum de la jeunesse engagé en environnement. Les différents groupes et individus rassemblés au sein d'ENvironnement JEUnesse représentent plus de 1 000 personnes actives et préoccupées par l'environnement et la place accordée aux jeunes dans les décisions environnementales.

Principales activités :

ENvironnement JEUnesse a représenté ses membres et participé à la plupart des débats énergétiques qui se sont tenus dans les dernières années. Que ce soit lors de commissions parlementaires sur les plans de ressources et plans stratégiques d'Hydro-Québec, d'audiences sur les projets de nouvelle production, de comités de travail sur la planification intégrée des ressources avec l'institut Tellus, de commissions d'enquête sur la production privée, d'audiences sur certains projets (Grande-Baleine, SM-3, etc.), ou encore lors de débats publics sur l'énergie, ENvironnement JEUnesse et ses membres ont, à toutes occasions, pris part et contribué à la réflexion entourant les différents enjeux énergétiques.

2. Fédération québécoise du canot et du kayak

Organisme à but non lucratif.

Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

3. Regroupement de surveillance du nucléaire

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

Activités principales :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

4. Nature Québec

Depuis près de 25 ans, Nature Québec intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;
- préserver la diversité biologique ;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes ouvrants pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de positions publiques sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales : la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Elle est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Principales activités pertinentes :

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

5. La Fondation Rivières

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Pour accomplir sa mission, la Fondation appuie son action sur quatre objectifs principaux :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.

6. Écohabitation

Écohabitation est un organisme sans but lucratif qui facilite l'émergence d'habitations saines, économes en ressources et en énergie, abordables, accessibles à tous et caractérisées par leur durabilité. Il réalise sa mission par des activités de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès du grand public, des intervenants du secteur de l'habitation et des décideurs politiques.

En intervenant dans le secteur de l'habitation écologique, Écohabitation facilite l'émergence d'une société plus juste, viable économiquement, et qui tend à conserver et à régénérer les écosystèmes. Plus concrètement, Écohabitation vise le déploiement :

- D'habitations saines, économes en ressources et en énergie, privilégiant la qualité et la durabilité, abordables et accessibles à tous.
- De collectivités en santé, orientées vers les échanges humains et les modes de vie à l'échelle locale, basées sur des modes de transports actifs et collectifs, autonomes sur le plan alimentaire et énergétique et respectueuses de la biodiversité.
- D'un savoir-faire commun en habitation écologique par le biais d'échanges, d'entraide et de modes d'apprentissages basés sur l'innovation, la pratique et le vécu.
- De politiques et de réglementations en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux globaux liés au domaine de l'habitation écologique.

Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale

L'AMSÉE est un organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir la sécurité énergétique et environnementale aux Îles de la Madeleine, soit de :

- Soutenir et outiller les citoyens et organisations dans la mise en place d'alternatives énergétiques et la réduction de leur empreinte énergétique et environnementale.
- Travailler sur les 3 axes de prévention que sont les besoins, les risques et les impacts liés aux différentes étapes du cycle de vie des hydrocarbures.
- Collaborer avec d'autres organisations, réseaux et communautés qui partagent des enjeux énergétiques similaires.